

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal et délibérations
Séance du 24 avril 2017**Date de convocation :**

14/04/2017

Date d'affichage :

14/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22 Votants : 26 Absents : 4 Excusés : 3

Le *vingt-quatre avril deux mille dix-sept* à vingt heures trente minutes, se sont réunis, en séance ordinaire, à GARDE-COLOMBE, salle « Vital GILLIO » d'EYGUIANS, les membres du Conseil Municipal de GARDE-COLOMBE, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Edmond FRANCOU, Maire.

Étaient présents : Mesdames AUDIBERT Huguette, CLARES Graziella, DUFOUR Edith, ESPI Régine, GIRARD Danièle, MOLINATTI Françoise, VACKIER Marianne, WURMSER Brigitte et Messieurs BARNIAUDY Luc, BERTHAUD Jacques, BOREL Jean-Pierre, DALMOLIN Frédéric, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, GORDE Daniel, LAMBERT Michel, MARTIN Thierry, MICHEL Marc, ROUX Philippe, ROUY Jacques, SALLA René, TABUTEAU Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Madame ISNARD Françoise, Messieurs VASELI Max, MICHON Franck et BOULANGER Luc

Étaient excusés : Mesdames CASTI Hélène (*a donné pouvoir à M. DURANCEAU Damien*), Messieurs NUSSAS Daniel (*a donné pouvoir à Monsieur Edmond FRANCOU*), MICHEL Gilbert (*a donné pouvoir à M. SALLA René*)

Mme DUFOUR Edith a été désignée secrétaire de séance

Le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence pour la cinquième réunion de l'année 2017.

Il remercie la présence de Patricia ALLIER (*chargée de prendre des notes en vue d'établir le compte rendu de la séance*).

La feuille d'émargements circule. Le Maire a en sa possession les pouvoirs de :

- Madame Hélène CASTI, qui donne pouvoir à Monsieur Damien DURANCEAU,
- Madame Marianne VACKIER, qui donne pouvoir à Mme Huguette AUDIBERT (jusqu'au point 5 de l'ordre du jour),
- Monsieur Daniel NUSSAS, qui donne pouvoir à M. Edmond FRANCOU,
- Monsieur Gilbert MICHEL, qui donne pouvoir à M. René SALLA.

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Décision modificative opération AVAP
4. Travaux Eglise de ST GENIS : choix des entreprises retenues par la C.A.O. - Autorisation de signer les marchés
5. Signature d'un protocole avec le Département pour l'exploitation des feux tricolores d'EYGUIANS
6. Demande de subvention pour travaux sur voirie communale 2017
7. Convention avec le Centre de Gestion pour utilisation du Service Intérim Collectivités
8. Construction City stade - choix du fournisseur - autorisation de signer le marché
9. Cotisation ADIL 2017
10. Fixation Frais de représentation du Maire
11. Convention occupation temporaire parcelle ZD10 EYGUIANS
12. Questions et informations diverses

Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1. Approbation du Compte Rendu et procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Le Maire demande si des membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le compte rendu et procès-verbal des délibérations de la séance du 27 mars 2017.

Jacques ROUY précise que dans la question relative au vote des subventions aux associations, il aurait souhaité que soit mentionné que le Président de l'Association « Autour d'un Relais de Poste » s'est abstenu de voter, concernant l'association qu'il préside.

Cette observation formulée, le compte rendu est finalement adopté à l'unanimité des membres présents. Le Maire remercie l'assemblée pour cette approbation unanime.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Mme Edith DUFOUR se porte candidate à cette fonction. Monsieur le Maire la remercie et invite l'Assemblée de prendre l'ordre du jour de la séance.

3. Décision modificative budgétaire N° 01 de virement de crédits pour insuffisance de crédits à l'opération n° 110 « AVAP »

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de pouvoir solder l'opération n° 110 « A.V.A.P. » et régler le cabinet SKALA, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire de virement de crédits, pour augmenter les crédits votés à l'opération « A.V.A.P. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
20	202	110		Frais document d'urbanisme	+ 250,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	21318	112		Autres bâtiments publics	- 250,00 €

4. Travaux de restauration extérieure et intérieure de l'Eglise de ST GENIS - Choix des entreprises - Réévaluation du montant de l'opération et nouveau plan de financement

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 20 mars 2017 relative au lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de restauration extérieure et intérieure de l'Eglise de SAINT GENIS, sur la base d'un montant de travaux estimé à 110 000 € H.T. par M. GERNEZ Monsieur le Maire rappelle que le marché a été réparti en quatre lots.

Monsieur le Maire déclare à l'Assemblée que l'appel d'offres a été fructueux et que six offres ont été réceptionnées pour l'ensemble des lots. Les plis ont été ouverts lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres du 11 avril 2017. Le maître d'œuvre a effectué une analyse des offres et établi son rapport, conformément aux critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation, à savoir : 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40% pour les prix des prestations.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission communale d'appel d'offres, qui s'est tenue le 14 avril 2017, a décidé de suivre les propositions formulées par le maître d'œuvre, après analyse des offres, et a retenu les entreprises récapitulées dans le tableau suivant :

N° lot	Libellé du lot	Nom des entreprises retenues	Montants H.T.	Observations
1	Travaux extérieurs	Patrick CHAGNARD	51 177,30 €	Offre économiquement plus avantageuse sur les deux reçues
2	Travaux intérieurs	Marc LAVARENNE	48 016,81 €	Une seule offre reçue
3	Menuiseries bois	Buëch Menuiseries	7 890,00 €	Offre ayant une valeur technique supérieure à l'offre économiquement plus avantageuse
4	Electricité	Avenir Radio	10 245,00 €	Une seule offre reçue
	Montant total H.T.		117 329,11 €	
	Montant T.V.A.		23 465,82 €	
	Montant T.T.C.		140 794,93 €	

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre, d'un montant forfaitaire de 9 000,00 € H.T.
- le coût des travaux divers et imprévus (enfouissement de la ligne téléphonique sur une longueur de 50 ml), évalués à 7 000,00 € H.T.,
- le coût des travaux de sécurisation du clocher, estimés par l'Entreprise Eric BOUIS à 2 762,08 € H.T.

Le montant des travaux devant être réévalué à 136 091,19 € H.T. (au lieu des 120 000,00 € initialement prévus dans la délibération du 05 septembre 2016), Monsieur le Maire présente donc à l'Assemblée le nouveau plan de financement de l'opération « Travaux de restauration extérieure et intérieure de l'Eglise de ST GENIS » :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de restauration extérieure de l'église H.T.	51 177,30 €	Conseil Départemental - aide sollicitée (26 %)	36 000,00 €
Travaux de restauration intérieure de l'église H.T.	66 151,81 €	Etat - D.E.T.R. 2016 - aide obtenue (26%)	36 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre forfait H.T.	9 000,00 €	Etat- Réserve parlementaire de Mme la Sénatrice - aide obtenue (10%)	13 000,00 €
Divers travaux et imprévus H.T.	7 000,00 €	Conseil Régional - aide sollicitée (11 %)	15 000,00 €
Travaux de réfection du clocher H.T.	2 762,08 €		
Coût de l'opération H.T.	136 091,19 €	Total des concours financiers (73 %)	100 000,00 €
T.V.A. 20 %	27 218,24 €	Autofinancement TVA	27 218,24 €
		Autofinancement (27 %)	36 091,19 €
TOTAL DEPENSES TTC	163 309,43 €	TOTAL RECETTES TTC	163 309,43 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider tous les choix de la commission communale d'appel d'offres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Patrick CHAGNARD, pour le lot n° 1 « Travaux extérieurs »
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise « Marc LAVARENNE », pour le lot n° 2 « Travaux intérieurs »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise « Buëch- Menuiserie », pour le lot n° 3 « Menuiseries bois »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise « Avenir Radio » pour le lot n° 4 « Electricité »,
- Prend bonne note du nouveau montant de l'opération « Travaux de restauration de l'église de ST GENIS »,
- Accepte le nouveau plan de financement proposé par M. le Maire.

5. Autorisation de signature d'un protocole pour l'exploitation des feux tricolores d'EYGUIANS en période de forte circulation

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu de Monsieur le Président du Conseil Départemental un protocole pour l'exploitation des feux tricolores d'EYGUIANS en forte circulation. En effet, la commune d'EYGUIANS les avait mis en place, en 1983, pour ralentir le flux de circulation des véhicules et améliorer la sécurité de la traversée de l'agglomération, en période estivale et au cours des périodes de forte circulation. Cette convention entre la commune de GARDE-COLOMBE et le Département des Hautes Alpes, ayant pour objet le dispositif de gestion des feux tricolores d'EYGUIANS, fixe notamment les obligations de la commune, de la Brigade de Gendarmerie de LARAGNE et du Département.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée dudit protocole.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les termes du protocole pour l'exploitation des feux tricolores d'EYGUIANS-Commune de GARDE-COLOMBE, en période de forte circulation (*telle qu'il est annexé à la présente délibération*),
- Autorise le Maire à signer ledit protocole avec le Département des Hautes Alpes.

6. Programme de travaux de voirie communale pour 2017

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que devant l'état très dégradé du revêtement de plusieurs voies communales, notamment celle de Fontboreyne (village de ST GENIS), de « LOMBARD-BOURCIER », partie basse parallèle à la ligne SNCF (village de ST GENIS), celle de « LA BERCHE » (village de LAGRAND), celle de « PATARAS » (village de ST GENIS) et celle de « La Pause » (village d'EYGUIANS), il a sollicité un devis, auprès de la Société Routière du Midi, pour avoir une estimation du coût de ces travaux. Ils ont été estimés à 41 841,50 € H.T.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à décider du programme de travaux de voirie communale pour 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider le programme de travaux de voirie communale 2017 ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe cantonale 2017 dédiée à la voirie communale.

7. Adhésion au service Intérim Collectivités du Centre de Gestion F.P.T. des Hautes Alpes et signature d'une convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu du Centre de Gestion des Hautes Alpes des informations concernant le Service de remplacement qu'il propose, dénommé désormais « le service Intérim Collectivités » (S.I.C.). Les tarifs applicables au 1^{er} avril 2017 sont les suivants :

- Pour un agent de catégorie C et pour une mise à disposition inférieure à un mois, le tarif horaire est fixé à 18,67 €,
- Pour un agent de catégorie B et pour une mise à disposition inférieure à un mois, le tarif horaire est fixé à 20,58 €.

Ces tarifs comprennent le montant du traitement, les charges patronales, les congés payés. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, qui peuvent être dus à l'agent intérimaire mis à disposition de la collectivité et qui seront refacturés en totalité à l'adhérent.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de mise à disposition établie par le Centre de Gestion.

Entendu tout ceci, après en avoir délibéré, considérant que la commune peut avoir besoin d'un agent intérimaire, notamment en l'absence d'un de ses agents, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition établie par le Centre de Gestion des Hautes Alpes (*telle qu'elle est annexée à la présente délibération*),
- Décide d'adhérer au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes Alpes,

- Prend bonne note que toute demande de mise à disposition d'un agent du S.I.C. doit être formulée par écrit, au moyen d'un formulaire et d'un bon de commande dûment complétés et signés par l'autorité territoriale.

8. Projet d'aménagement d'un terrain multisports (city stade) – choix du fournisseur

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 décembre 2016 relatif au projet d'aménagement d'un terrain multisports, au plan de financement et aux demandes de subventions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu toutes les subventions demandées, à savoir :

- 12 000 €, au titre du FRAT 2016 (27 %),
- 12 000 €, au titre de la DETR 2017 (27 %),
- 9 741 €, au titre de la Réserve Parlementaire 2017 de Madame la Députée (22 %)

sur la base d'une dépense estimée à 44 280,00 € H.T. par la Société MEFRAN Collectivités. Ce devis ne prévoyait pas de revêtement en enrobés sur l'ensemble de la surface concernée (670 m²) ni de piste de course à pied. Ce revêtement a un coût voisin de 14 600 € H.T. Le montant total HT serait donc de 58 880 € HT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a sollicité d'autres devis concernant la fourniture et la pose d'un terrain multisports, notamment auprès de la société EVR Espaces verts-Voieries-Réseaux.

Le devis le plus intéressant de la société EVR, concernant la fourniture et la pose d'un terrain multisports 12 x 22 m avec piste d'athlétisme d'un rayon de 5 m, s'élève à 50 040,00 € H.T. ; il comprend notamment la réalisation d'un revêtement et d'une piste de course à pieds de 2,5 m de largeur.

Entendu tout ceci, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir le devis de la société EVR s'élevant à 50 040,00 € H.T. (60 048,00 € T.T.C.) ;
- Autorise Monsieur le Maire à commander la fourniture et la pose du terrain multisports auprès de la société EVR, conformément aux crédits votés au budget communal 2017, en section d'investissement, à l'opération « city stade ».

9. Participation au financement de l'ADIL 05 en 2017

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Le Maire informe l'Assemblée de la mission de service public exercée par l'ADIL 05 (*Agence Départementale de l'Information sur le Logement des Hautes Alpes*), qui consiste notamment à fournir gratuitement aux personnes à revenus modestes des informations en matière de logement ou d'urbanisme, en leur expliquant leurs droits et devoirs et en les orientant dans leurs démarches. L'ADIL 05 dispense des consultations juridiques, financières et fiscales sur les questions « logement », mais peut aussi aider la commune dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police en matière d'habitat dégradé notamment ou pour toute question juridique liée au parc communal (pour la rédaction des baux, la révision des loyers), ainsi que pour connaître les aides applicables sur le territoire (aides financières, fiscales, dispositif d'investissement locatif).

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du Président de l'ADIL05 une demande de participation financière pour l'année 2017, d'un montant de 195,30 € (*0,35 € par habitant*). Il rappelle à l'Assemblée que la commune de ST GENIS cotisait à l'ADIL avant la création de la commune nouvelle. Il propose que la commune de GARDE-COLOMBE participe au financement de l'ADIL 05 en 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de participer financièrement au fonctionnement de l'ADIL 05, pour l'année 2017,
- Décide de régler la cotisation de 195,30 € à l'ADIL 05.

10. Fixation des frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au cours de la réunion du Conseil Municipal en date du janvier 2016,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDÉRANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Sur la proposition de Monsieur le Maire de représenter la commune au Congrès des Petites Cités de Caractère, qui se déroulera à TROYES,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle ;
- FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 500 Euros ;
- DIT que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
- DIT que cette enveloppe maximum annuelle a été inscrite au budget de la commune (à l'article 6248 « Frais de mission »)

11. Demande de Monsieur Mathieu BARNIAUDY d'autorisation d'occupation temporaire du domaine privé communal

Le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Mathieu BARNIAUDY a sollicité de la commune l'autorisation de pouvoir parquer quelques chevaux sur la parcelle communale cadastrée ZD10. Le demandeur clôturerait ladite parcelle et s'engagerait à l'entretenir sur demande de la commune.

Le Maire propose d'accéder à la demande de Monsieur Mathieu BARNIAUDY, par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal, qui sera établie par le secrétariat - la parcelle ZD 10 appartenant au domaine privé communal, sous réserve d'avoir tous les renseignements nécessaires : le nombre de chevaux et d'ânes prévus sur le terrain, la durée de l'occupation, savoir si c'est toute la parcelle ou seulement une partie, si c'est pour une activité professionnelle ou personnelle, connaître le type de clôture et le type d'assurance prévu par le demandeur, notamment.

Une discussion s'engage concernant cette demande d'occupation de terrain communal.

Marianne VACKIER est gênée personnellement, car la parcelle en question touche sa propriété et qu'elle n'a pas de clôture.

Huguette AUDIBERT est gênée également par cette demande, car elle estime que cette parcelle est un bois communal qui doit rester libre d'accès pour tout le monde, pour la promenade ou la cueillette des champignons. Il serait dommage de louer ce bois à une seule personne.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Avant d'accepter cette proposition, une demande des renseignements complémentaires sera faite.

Le dossier sera réexaminé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

12. Questions et informations diverses

- **S.I.G.(Système d'Information Géographique)** : En tant qu'élu intercommunal en charge du S.I.G., le Maire expose qu'il a rencontré le responsable du S.I.G. ; un tour des villages sera effectué pour que l'application Géomas soit installée dans toutes les communes.
 - **Z.R.R.(Zone de Revitalisation Rurale)** : Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de M. Joël GIRAUD concernant le classement de la commune en Z.R.R., qui permet aux entreprises qui s'installent de bénéficier de nombreux avantages fiscaux.
 - **Manifestations des mois de mai et juin** :
 - Les 06, 07 et 08 mai 2017 : Démonstration de modèles réduits d'hydravions sur le lac du Riou
 - Le dimanche 07 mai 2017 : Vide-greniers à EYGUIANS, organisé par le Comité des Fêtes d'EYGUIANS
 - Le dimanche 14 mai 2017 : Vide-greniers au plan d'eau du Riou, organisé par le Comité des Fêtes de ST GENIS
 - Les 18-21 mai 2017 : Enduro de pêche à la carpe au lac du Riou, organisé par l'A.A.P.P.M.A. « la truite du Buëch » (M. Jean-Pierre CHOFFEL 06.77.85.83.67)
 - Le samedi 27 mai 2017 : Récital « le Piano du Lac » au plan d'eau du Riou, organisé par l'Association « La Volière ».
 - Le samedi 10 juin 2017 : Loto sous chapiteau au plan d'eau du Riou, organisé par le Comité des Fêtes de ST GENIS
 - Le vendredi 23 juin 2017 : Feu de la St Jean au village de LAGRAND, manifestation organisée par le Comité des Fêtes de LAGRAND
 - Les 24 et 25 juin 2017 : Démonstration de danses country, manifestation récréative organisée par l'Association « Wild and Free ».
 - **Préparation du second tour des élections** : Le Maire remercie tous les conseillers présents au bureau de vote pour le premier tour des élections présidentielles. Malgré deux incidents (deux jugements immédiats du Président du Tribunal de Gap pour permettre à deux personnes de pouvoir voter), les opérations électorales se sont déroulées sans problème. Le Maire propose aux conseillers de compléter le tableau « tour de rôle du second tour des élections présidentielles ». Il serait nécessaire qu'il y ait au moins quatre personnes présentes tout au long de la journée du 07 mai.
 - **Calamités agricoles** : Damien DURANCEAU a reçu un mail de la D.D.T., à sa demande, concernant la procédure à adopter pour les déclarations de calamités agricoles, suite au gel qui a sévi les 19,20,21 et 22 avril dernier sur les vergers et les céréales, notamment. Chaque arboriculteur et/ou exploitant agricole est invité à effectuer une déclaration avec les parcelles cadastrées touchées, le pourcentage de perte, afin que la commune demande la reconnaissance de calamités agricoles à Monsieur le Préfet.
 - **Quartier « Martel »** : Thierry MARTIN soulève un problème de puissance électrique. Le dossier de permis de construire devra être vérifié et une visite sur place sera nécessaire.
 - **Fibre optique** : Marc MICHEL a assisté au lancement des travaux concernant la menée de la fibre optique à Orpierre, à partir du Central de Pont Lagrand. Les travaux seront réalisés fin mai.
 - **Auberge de LAGRAND** : Jean-Pierre BOREL demande qui sera le gérant. Mme Christelle WILWERTZ sera la gérante, accompagnée de son conjoint Pierre. Ils s'installeront vers le 20 mai. L'ouverture de l'auberge au public est prévue le 15 juin. Le piano de cuisson sera remplacé (occasion) et une cellule de refroidissement mise en place. Les diverses démarches sont en cours (mutation licence IV, inscription registre du commerce...).
- Les travaux de peinture et de réparations seront terminés**
- **Bornes à incendie** : Dany GORDE déclare qu'elles ont été contrôlées. Certaines sont à revoir – le SDIS enverra un rapport de contrôle. Il faudra impérativement les mettre en service avant le début de la saison estivale.
 - **S.A.P.A. (Service d'Accompagnement des Personnes Âgées)** : Monsieur TABUTEAU demande si la commune a reçu une réponse du Maire d'Orpierre au courrier qui lui a été adressé. Le Maire répond que non.

En l'absence d'autres questions et informations diverses, la séance est levée à 22h30.

Le Maire invite les conseillers municipaux à partager le verre de l'amitié.